

La recherche action participative pour l'autonomie financière des familles paysannes au Burundi





LA DÉMARCHE DE L'ADIP

La démarche de l'ADIP (Association pour la dignité paysanne) se veut itérative et toujours en partenariat avec le monde paysan. Elle s'articule autour de l'architecture suivante :

- **Comprendre les situations** que vivent les paysans et paysannes par les analyses et la recherche-action
- **Tester des améliorations** et proposer des alternatives
- **Produire des modèles durables**, susceptibles d'être portés à échelle et qui améliorent fondamentalement le vivre et le vivre ensemble des populations rurales
- **Promouvoir** ces modèles par du conseil aux décideurs et aux autres acteurs de développement
- **Défendre les intérêts des paysans et des paysannes** par le plaidoyer et le lobbying.

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

L'ADIP a mené en 2019-20, une première action expérimentale sur des dispositifs de financement durables des exploitations paysannes avec ses fonds propres. De 2021 à 2023, grâce à des financements, la recherche s'est développée sur des modalités de financement qui combinent de manière optimale les cultures et l'élevage dans les exploitations familiales afin d'assurer la continuité alimentaire, des revenus et de la fertilité des sols. En 2023, l'ADIP appuyait **58 groupements de 650 personnes dont 397 femmes**. Ce projet se poursuit jusqu'en 2026.

DÉFINITION

La recherche-action paysanne est une approche qui donne la priorité aux connaissances endogènes pour résoudre les problèmes causés par des systèmes sociaux inégaux et proposer des alternatives ou faire participer les paysans en donnant la priorité à leurs savoirs.

Pour l'ADIP, la recherche-action paysanne s'organise autour des pratiques agricoles et organisationnelles paysannes, en l'occurrence les différents systèmes tontiniers et d'association des cultures. Chaque groupement met en œuvre une

pratique qu'elle juge la meilleure sur quelques saisons et au cours d'autoévaluations animées, la confronte avec celle des autres groupes pour en déduire des améliorations diffusées grâce à **la stimulation mutuelle**, à savoir des visites croisées entre pairs paysans qui **permettent de se co-former et générer une émulation positive**.

OBJECTIFS

L'ADIP teste et analyse l'efficacité et la pérennité de plusieurs systèmes endogènes et d'appui qui portent sur plusieurs éléments :

- L'efficacité de différents **systèmes de tontines dans le financement** des exploitations agricoles
- L'efficacité de différentes combinaisons de cultures et d'élevage en vue d'améliorer la continuité de l'alimentation, des revenus et de la fertilité et donc **de création de systèmes alimentaires durables**
- Un cofinancement par des fonds externes (un crédit égal à trois fois l'épargne accumulée)
- La création d'un **fonds pérenne d'amélioration agricole** initié et géré par les bénéficiaires et qui **remplacera à terme le cofinancement externe**
- **L'efficacité de la stimulation et de l'entraide mutuelles** au sein des groupements afin d'améliorer la production agricole, les revenus et la qualité de vie des bénéficiaires
- L'efficacité et la durabilité **des systèmes organisationnels paysans**, associations sans but lucratif, coopératives ou petites et moyennes industries.

Ces éléments constituent l'ossature de la recherche-action visant à démontrer qu'une sortie durable de la pauvreté pour les familles paysannes est possible avec des coûts limités.

Fonctionnement des GSEM (groupements de stimulation et d'entraide mutuelle)

Les GSEM (groupements de stimulation et d'entraide mutuelle) sont constitués de 12 personnes volontaires qui se font confiance. Ces personnes après discussions approfondies des objectifs et des modalités de fonctionnement décident de tester des systèmes de leur choix. Des sessions de formation psycho-humaine destinées à rehausser l'estime de soi et l'intérêt à s'investir dans des améliorations durables des exploitations paysannes sont proposées en guise d'entrée en matière. Plus tard, les GSEM décideront du mode de structuration à mettre en œuvre pour affronter les défis plus globaux (commercialisation, transformation, plaidoyer, etc.) qui feront également l'objet d'études.

Gouvernance et modalités de financement

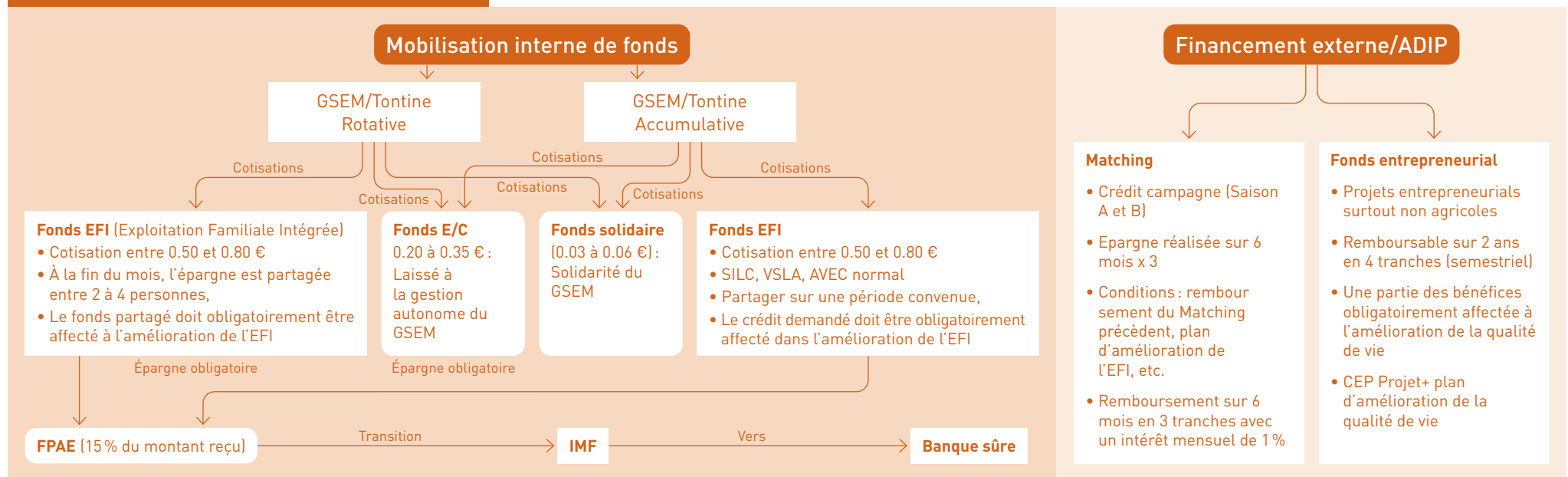
- Un comité de gestion élu de 5 membres (président, secrétaire, trésorier et deux compteurs)
- Des réunions hebdomadaires pour la gestion des épargnes et pour le suivi des plans d'amélioration des exploitations familiales et de la qualité de vie (habitat, toilettes, hygiène, scolarisation des enfants, cotisation dans une mutuelle de santé)
- Des visites de stimulation mutuelles pour identifier les pratiques innovantes et ainsi stimuler leur adoption, mais aussi pour prodiguer des conseils et aider à corriger les problèmes rencontrés, qu'ils soient d'ordre technique, financier ou relevant de la qualité de vie
- Deux groupements de la même colline sont suivis par un stimulateur paysan (homme ou femme) formé à cet effet. Trois animateurs (conseillers des stimulateurs), un par commune, effectuent le suivi de 30 stimulateurs. Les animateurs-trices sont accompagnés par un haut cadre (formateur-trices des conseillers des stimulateurs)

→ Les membres des groupements élaborent un plan triennal d'amélioration de leurs exploitations ensuite décomposé en plans saisonniers. Ce plan est financé par l'épargne réalisée au travers du groupement et par les emprunts auprès de l'ADIP qui triple les épargnes réalisées tous les six mois (au début des deux principales saisons agricoles) en fonction du taux de remboursement. Chaque GSEM constitue aussi progressivement un « fonds pérenne » sur prélèvement de l'épargne qui permettra de poursuivre le dispositif après la fin du projet.

Les GSEM s'engagent à une pratique hebdomadaire de l'épargne pour des montants décidés par chaque groupement. Les montants épargnés sont de l'ordre de 0.50 à 0.80 €.

Cette tontine peut être rotative (deux membres perçoivent l'épargne mensuelle du groupe) ou **accumulative** (chaque membre épargne et peut emprunter individuellement une certaine somme) selon la préférence de chaque groupement. Les fonds épargnés sont ensuite dirigés vers plusieurs types de fonds.

Recherche-action sur les systèmes de financement-ADIP



AVEC : Associations Villageoises d'épargne et de crédit. Fonds E/C : Fonds d'épargne et de crédit. SILC : Savings and Internal Lending Communities. FPAE : fonds pérenne pour l'amélioration des exploitations agricoles. CEP : compte d'exploitation prévisionnelle.

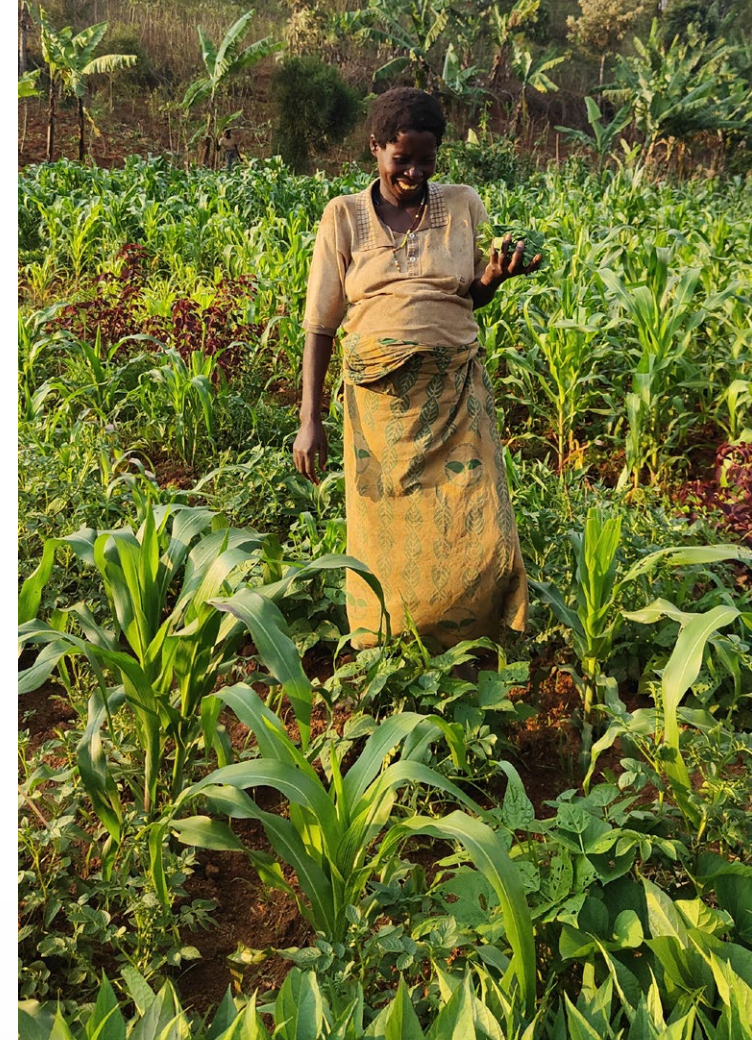


Résultats atteints

- Un fonds pérenne se constitue progressivement qui assure la continuité du mécanisme
- L'accès au crédit est facilité avec un taux d'intérêt faible
- La diversité et la complémentarité des fonds permettent une protection mutuelle
- Le système de financement est adapté aux saisons culturelles et respecte les choix de chaque bénéficiaire
- Certaines personnes maîtrisent déjà l'utilisation des outils et peuvent former les autres
- Les visites de stimulation mutuelle ont favorisé l'adoption des pratiques culturelles agroécologiques et induit des changements notables sur la qualité de vie comme la cohésion du ménage, l'hygiène et l'habitat
- Les outils de suivi déjà en place permettent un suivi de qualité.

Principales difficultés rencontrées

- Un cas de détournement de l'épargne collectée. Ceci a provoqué une réflexion sur une gestion sans argent liquide grâce à des comptes sur téléphone portable, à l'instar des transferts monétaires largement utilisés en Afrique.
- Des tensions à l'intérieur d'une famille pour l'affectation du crédit sont à l'origine de difficultés pour quelques groupements. Désormais les plans saisonniers sont signés par les deux conjoints.
- Les familles avec davantage de terres arables à leur disposition, (plus de 0.5 ha au Burundi), ont été plus promptes à adopter les améliorations. Un point à surveiller dans le futur.
- Plusieurs actions de plaidoyer politique ont été menées. L'intérêt suscité par les premiers résultats de cette recherche-action a été important ; cependant il est trop tôt pour dire si les autorités publiques et les acteurs de la coopération souhaitent s'engager en faveur des approches testées par l'ADIP, malgré quelques déclarations d'intention.



POUR ALLER PLUS LOIN

➤ www.ired.org

➤ www.adip-burundi.org

➤ www.adisco.org

➤ www.souverainetealimentaire.org

PSA

Plateforme souveraineté
alimentaire d'organisations
membres de la FGC

AVEC LE SOUTIEN DE LA

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

Remerciements :

À tous les participants à l'atelier « Échange et apprentissage sur le financement du monde rural » qui a eu lieu au Burundi en septembre 2023, nos partenaires et particulièrement ADISCO pour son organisation. À toutes et tous nos collègues des organisations membres de la PSA (Association Suisse-Cameroun, CETIM, E-changer Genève, emp'ACT, FH Suisse, GRAD-s, Graine de Baobab, IRED, IRHA, Jardins de Cocagne Solidarité Nord et Sud, Philea, SeCoDév, Swissaid-Genève, Tereo et Uniterre). À la FGC (Fédération genevoise de coopération) pour son soutien à la tenue de l'atelier.

Plateforme Souveraineté Alimentaire • Octobre 2024 • Coordination : Isabelle Lejeune • Rédaction : Deogratias Niyonkuru, Philippe Egger, Alain Vergeyten et Isabelle Lejeune • Graphisme : Nicolas Courlet • Crédits photos : ADIP